Le 14 avril 2022

N° réf. ind. : C4463680 N° dossier : C0009035690 N° demande en ligne : **987275**

Monsieur Jean Jacques Bile Mangenda 10 rue August compte, Bab el kadrah Tunis, Tunis 1075 TUNISIE

Objet : Avis favorable à votre demande de sélection temporaire pour études (CAQ)

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a transmis au Bureau canadien des visas de TUNIS (Accord N° C0009035690) un avis favorable à votre demande de sélection temporaire pour études pour la période du 2022-08-01 au 2025-09-30, pour le programme ou pour le niveau d'études Collégial.

Pour avoir l'autorisation d'étudier au Canada, vous devez, en plus de ce certificat, obtenir un permis d'études auprès du gouvernement fédéral.

Si vous recevez cette lettre par voie électronique, votre certificat vous parviendra par courrier postal. Vous pouvez cependant présenter dès maintenant votre demande de permis d'études au Bureau canadien des visas en y joignant la présente lettre.

Le Bureau canadien des visas peut exiger des documents nécessaires à l'analyse de votre demande de permis d'études, notamment ceux qui concernent l'évaluation de votre capacité financière. Les formulaires à remplir ainsi que les modalités de présentation de la demande et de paiement des frais se trouvent sur le site du Bureau au www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/demande-ou.asp.

Nous vous recommandons de conserver l'exemplaire de votre certificat qui porte la mention REQUÉRANT, car il pourrait vous être demandé par votre établissement d'enseignement au Québec.

Votre certificat demeure valide pour l'obtention de votre permis d'études dans le cas où votre admission serait reportée de la session d'automne à la session de l'hiver qui suit. Cependant, si vous reportez votre admission de la session d'hiver à une session ultérieure ou bien à l'année suivante, vous devrez obtenir un nouveau certificat, quelle que soit la date d'expiration de votre certificat actuel.

Lorsque vous aurez obtenu votre permis d'études, votre certificat demeurera valide même si vous changez d'établissement d'enseignement ou de programme d'études, pourvu qu'il s'agisse d'un programme de même durée, de même niveau ou de même cycle dans un établissement d'enseignement désigné. Pour tout autre changement, vous devrez obtenir un nouveau certificat.

N° dossier: C0009035690

N° demande en ligne : **987275**

Nº réf. ind.: C4463680

Enfin, si vous souhaitez prolonger votre séjour d'études au Québec, il vous faudra redemander un Certificat d'acceptation du Québec pour études et un permis d'études au moins trois mois avant la date d'expiration de ces documents.

Vous pouvez vous informer sur les possibilités de travail pour les étudiants étrangers et leur conjoint à www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler.asp.

Pour plus de renseignements, consultez notre site à la page *Séjour d'études au Québec* https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec. Au besoin, vous pouvez communiquer avec notre Centre de contacts clientèle au 514 864-9191 (pour la région de Montréal) ou au 1 877 864-9191 (sans frais, de partout ailleurs au Québec).

Avez-vous pensé à vous installer de façon permanente au Québec à la fin de vos études? Découvrez les possibilités qui s'offrent à vous en visitant le https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/rester-apres-etudes.

Le Ministère vous propose **Accompagnement Québec**, un service gratuit pour faciliter votre intégration au Québec: https://www.quebec.ca/accompagnement-immigrant. Commencez dès maintenant votre installation dans une région du Québec, en français. À partir de votre compte Arrima, inscrivez-vous en cliquant sur *Créer un nouveau dossier* et en choisissant l'option **Accompagnement Québec**. Complétez ensuite les informations demandées. https://arrima.immigration-quebec.gouv.gc.ca/aiguillage/

Nous vous souhaitons du succès dans vos études et vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mahnoor Syeda Masood Agent(e)

p. j. CAQ

English copy available upon request